



Plan Local d'Urbanisme de Mouguerre

Pièce 4.2 : Règlement graphique

Mars 2023

Echelle 1/5 000

4 36 0934

ARTELIA - Région Sud-Ouest
Hébergement : 2 avenue Pierre Angot - CS 90111 - 64063, PAU Cedex 9
Tél : 05 59 54 23 50 - Fax : 05 59 54 20 24
www.artelia-group.com

Zonage

- UA : Zone urbaine en ordre continu à vocation principale d'habitat
- UB : Zone urbaine en ordre discontinu à vocation principale d'habitat collectif et individuel
- UBa : Zone urbaine en ordre discontinu à vocation principale d'habitat collectif et individuel en ass. autonome
- UC : Zone urbaine
- UD : Zone urbaine en ordre discontinu à vocation principale d'habitat individuel
- UE : Zone urbaine à vocation principale d'équipement
- UT : Zone urbaine à vocation d'activités de transport, de logistique et de transbordement rail/roule
- UX : Zone urbaine à vocation artisanale et commerciale
- UY : Zone urbaine à vocation commerciale, artisanale et industrielle, de bureau et de services
- AU : Zone à urbaniser au travers d'une opération d'aménagement d'ensemble
- 2AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée à une modification/révision du PLU
- AUH1 : Zone à urbaniser au travers d'une zone d'aménagement concertée
- AUH2 : Zone à urbaniser au travers d'une zone d'aménagement concertée
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de continuité écologique
- Np : Zone naturelle paysagère

Prescriptions

- PPR inondation
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Eléments de paysages identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
- Secteur soumis à OAP au titre du L.151-6 et L.151-7 du CU
- OAP densité
- Bâtiments identifiés au titre du L.151-19 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU
- Emplacement réservé au titre du L.151-41 du CU
- Linéaire boisé à protéger au titre de L.151-23 du CU
- Amendement Dupont art. L111.1.4.
- Secteur de préservation de la diversité commerciale identifié au titre de l'article R.151-37 du CU

Informations

- Périème de protection (500m) monument historique

Liste des emplacements réservés			
Numéro	Destination	Dimension	Bénéficiaire
1	Aménagement du centre bourg	2 114 m²	Commune de Mouguerre
2	Création d'une aire de covoturage	1 311 m²	Commune de Mouguerre
3	Création d'une liaison Oyhenartea / Gigaro	10 ml	Commune de Mouguerre
4	Création d'un cheminement doux	3 ml	Commune de Mouguerre
5	Aménagement en liaison avec la ZAD du Portou	770 m²	Commune de Mouguerre
6	Création d'un cheminement doux route d'Iduby	3 ml	Commune de Mouguerre
7	Elargissement de voirie avenue des platanes	2 ml	Commune de Mouguerre
8	Elargissement de voirie route de la croix	2 ml	Commune de Mouguerre
9	Aménagement du carrefour Kurutz	5 260 m²	Commune de Mouguerre
10	Elargissement de la voirie route de Lahonce	5 ml	Commune de Mouguerre
11	Elargissement de voirie chemin d'Elizabeni	2 ml	Commune de Mouguerre
12	Elargissement de voirie route de Pagaduy	2 ml	Commune de Mouguerre
13	Elargissement de voirie chemin de Gigaro	3 ml - 1,5 ml	Commune de Mouguerre
14	Elargissement de voirie chemin de Larretveas	2 ml - 4 ml	Commune de Mouguerre
15	Elargissement de voirie route de Villefranque	3 ml	Commune de Mouguerre
16	Retenues hydrauliques	5 ml	Commune de Mouguerre
17	Création d'un espace paysager et d'un cheminement piéton	1 620 m²	Commune de Mouguerre
18	Elargissement de la RD 712 à 10m de plate forme	10 ml	Département
19	Elargissement de la RD 831 à 10m de plate forme	10 ml	Département
20	Elargissement de la RD 22 à 10m de plate forme	10 ml	Département
21	Elargissement de la RD 257 à 10m de plate forme	10 ml	Département
22	Elargissement de la RD 357 à 10m de plate forme	10 ml	Département
23	Elargissement de la RD 926 à 10m de plate forme	10 ml	Département
24	Elargissement de la RD 76 à 10m de plate forme	10 ml	Département

